



Quelle portée pour les territoires ?

Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales) et l'ensemble des plans et projets de l'État et des collectivités, notamment les infrastructures de transport, doivent d'ores et déjà intégrer la question de la préservation des continuités écologiques.

Le schéma régional de cohérence écologique donnera un cadre régional de mise en œuvre de la trame verte et bleue et il identifiera les continuités écologiques d'importance régionale. Il devra être pris en compte dans les plans et projets évoqués.

Le schéma constituera également un document de connaissance sur les continuités écologiques. Il permettra une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les études d'impacts des projets du territoire sur l'environnement.

Quelle cohérence avec les autres politiques territoriales ?

La trame verte et bleue est un outil intégrateur des politiques territoriales de préservation de la biodiversité mais elle prend en compte également l'aménagement du territoire.

Elle constitue une opportunité d'associer les différents acteurs, porteurs des dispositifs existants ou en cours d'élaboration, depuis les outils de planification (SCoT, PLU, SDAGE, SAGE, stratégies locales de la biodiversité, etc.) jusqu'aux outils de préservation des milieux naturels (réseau Natura 2000, réserves naturelles, espaces naturels sensibles, etc.).



DREAL Auvergne :
7, rue Léo Lagrange
63 033 Clermont-Ferrand cedex 1



Conseil régional d'Auvergne :
13/15 avenue Fontmaure
63 400 Chamalières

Pour suivre l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique en Auvergne, rendez-vous sur le site dédié à la démarche : extranet.srce.auvergne.developpement-durable.gouv.fr

Décembre 2011

Graphisme : Régis Ferré / montagnecreative.com
© Photos : René Dumoulin, Charles Lemarchand, Sylvain Marsy, DREAL Auvergne, MEDDTL.

SRCE
SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE AUVERGNE
La nature pour lien



Pour un aménagement respectueux de la biodiversité et des territoires :
la trame verte et bleue en Auvergne





Qu'est ce que la trame verte et bleue ?

La trame verte et bleue est à la fois un nouveau dispositif d'aménagement du territoire issu du Grenelle de l'environnement et un réseau écologique.

Un dispositif...

Le dispositif « trame verte et bleue » vise à préserver la biodiversité en favorisant le maintien et la reconstitution d'un réseau écologique pour que les espèces animales et végétales puissent se déplacer, s'alimenter, se reproduire et assurer ainsi l'ensemble de leur cycle de vie.

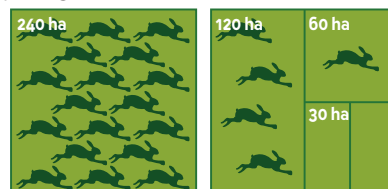
Le dispositif est composé d'orientations nationales, du schéma régional de cohérence écologique et de sa déclinaison dans les documents de planification.

Pourquoi faire une trame verte et bleue ?

La mise en place de la **trame verte et bleue** constitue une **étape nouvelle** dans la **préservation de la biodiversité**. Jusqu'à présent, les actions menées visaient principalement les espèces et les habitats remarquables.

L'approche de la trame verte et bleue est plus **globale** : elle s'intéresse aux conditions nécessaires aux espèces remarquables et ordinaires pour assurer l'ensemble de leur cycle de vie en particulier leur déplacement.

Cette capacité est garante du brassage génétique des populations d'espèces, facteur déterminant pour maintenir ou améliorer leur état de conservation.



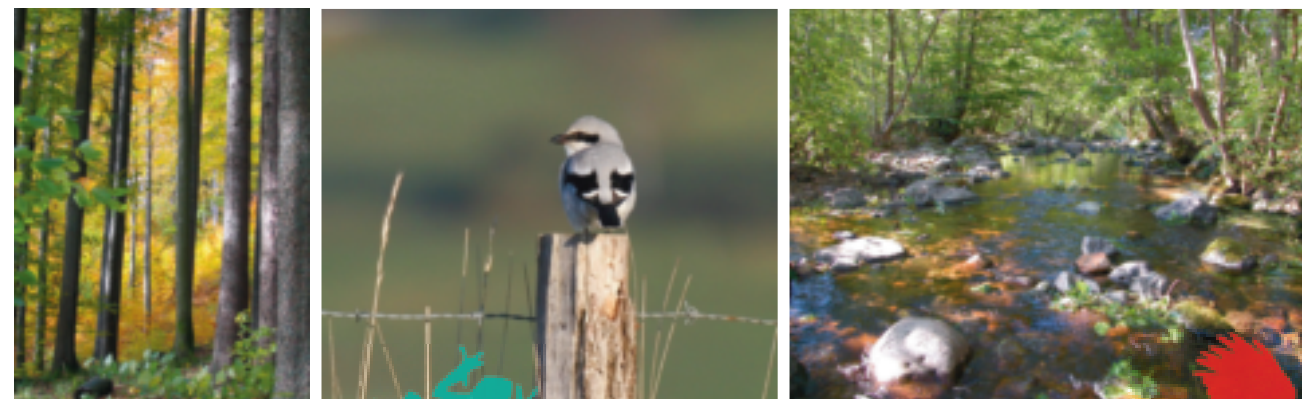
Impact de la fragmentation du territoire sur la population de lièvres communs du Plateau Suisse

La biodiversité **apporte de nombreux services** tant sur les plans économique que social (pollinisation de fruits et légumes, rôle épurateur des zones humides, cadre de vie, etc...). Une mauvaise prise en compte des continuités écologiques dans certains projets (infrastructures routières, ferroviaires, urbanisation, remembrement, etc.) conduit à une dégradation des conditions de survie pour certaines espèces.

Qu'est-ce que le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ?

Le schéma régional de cohérence écologique est constitué :

- d'une **présentation** et une **analyse des enjeux régionaux** relatifs aux continuités écologiques,
- de la **cartographie** de la trame verte et bleue régionale,
- de **mesures contractuelles mobilisables** permettant d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et d'un dispositif d'accompagnement à la mise en œuvre locale du schéma.



Une démarche concertée avec les acteurs du territoire : quelles modalités ?

▪ L'État et le Conseil régional d'Auvergne pilotent conjointement la démarche

▪ Le comité régional « trames verte et bleue » constitue l'instance d'information, d'échange et de consultation autour de l'élaboration du SRCE.

Le comité est constitué de 5 collèges qui rassemblent les collectivités territoriales, l'État, les organismes socio-professionnels, les associations œuvrant pour la préservation de la biodiversité et les gestionnaires d'espaces naturels ainsi que les scientifiques et les personnalités qualifiées.

▪ Des réunions de co-construction du schéma avec les acteurs du territoire permettront :

- > des échanges techniques et scientifiques
- > la définition d'un projet de schéma partagé avec les acteurs du territoire

Les réunions prendront la forme de :

- > Réunions territoriales autour du diagnostic et des enjeux de préservation des continuités écologiques
- > Réunions thématiques pour définir la trame verte et bleue régionale
- > Séminaire pour établir le plan d'actions du schéma

Un réseau écologique...

▪ **Trame verte et bleue** : continuités écologiques identifiées à tous les niveaux d'échelles.

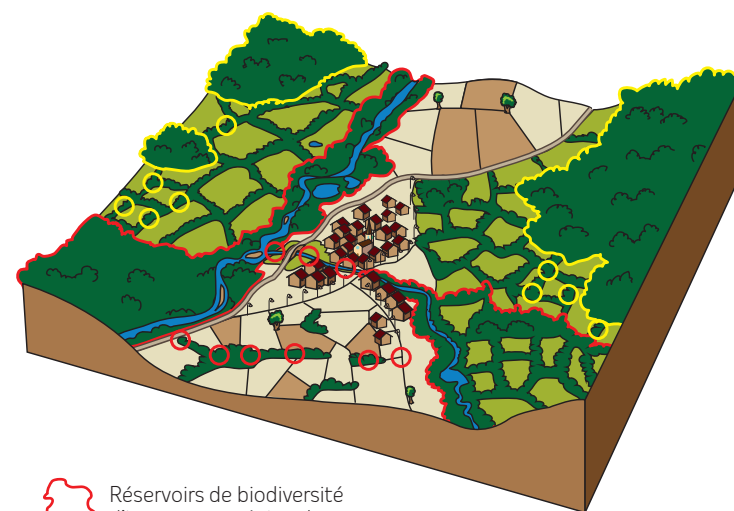
▪ **Le vert et le bleu** : composantes indissociables de la trame, le vert correspond aux milieux terrestres naturels ou semi-naturels et le bleu aux milieux aquatiques et humides.

▪ **Continuités écologiques** : association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.

▪ **Réservoirs de biodiversité** : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée.

▪ **Corridors écologiques** : voies de déplacements empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.

La trame verte et bleue en Auvergne s'exprime au travers du réseau de cours d'eau particulièrement dense, d'espaces naturels ou semi-naturels encore peu fragmentés, de milieux dont la gestion est favorable à l'accueil de la biodiversité et surtout d'une mosaïque paysagère extrêmement riche (bocage, etc...).



Élaboration du schéma avec les acteurs du territoire

Procédure de validation : avis des collectivités, enquête publique

Approbation du schéma par le préfet et le président du Conseil régional

Mise en œuvre

Révision

